

## Négociation du protocole électoral : Gare à l'intox ! Accord sur le protocole électoral : pour la CGT c'est oui !

Les élections professionnelles auront lieu le 8 novembre 2019. Un protocole électoral, définissant l'organisation pratique de ces élections, a été proposé par la Direction. L'objectif pour la CGT était d'obtenir une plus grande transparence pendant le déroulé des élections (présence obligatoire de syndicalistes à l'ouverture et fermeture du scrutin) et des moyens supplémentaires pour la campagne.

Nous avons donc signé ce protocole avec ces garanties.  
Nous ne voulons pas retarder les élections. Il faut que ça change !



Certains syndicats ont refusé de signer. Quelle était leur demande ?  
Plus de moyens (heures et jours) pour les élus au CSE, l'instance issue des prochaines élections qui va remplacer le CHSCT, le CE et les DP. Or, la composition du CSE et des moyens attribués qu'il aura a d'ores et déjà fait l'objet d'une négociation et a donné lieu à un accord qui a été valablement signé.

Clairement le protocole électoral n'est qu'un document technique organisant les élections. Il est vain de penser que la Direction Régionale aurait pu céder et accepter de revenir sur les moyens liés au CSE.

Seul un rapport de force avec les agents, par la grève, pourrait nous permettre éventuellement de faire céder le DR et la DG sur la question des moyens des élus, comme sur la question des suppressions de postes, salaires et traitements, conditions de travail...

Y aurait-il, derrière la stratégie de certains de ces syndicats ayant obtenu la représentativité aux dernières élections, une volonté de bloquer le processus électoral actuel pour empêcher les élections de se tenir d'ici novembre prochain ?

Si les élections n'ont pas lieu, les instances actuelles ne seront pas prolongées. Cela signifie purement et simplement une cessation des activités du CHSCT, des DP et des prestations sociales et culturelles du CE. La CGT ne peut cautionner cela.

En revanche, l'accord sur le droit syndical ayant été signé (voir plus haut), les AAEX seront supprimées quoi qu'il en soit à partir du 8 novembre, que les élections aient lieu ou non. Les syndicats non-représentatifs devront mener une campagne électorale avec des moyens diminués, alors que les syndicats représentatifs garderont leurs moyens actuels.



Est-ce cela qu'ont en tête certains syndicats opposés au protocole électoral ?  
Signer la suppression des AAEX fait-il partie d'une stratégie plus globale visant à écarter les syndicats de lutte ?

*Aujourd'hui, le protocole électoral n'a pas été valablement signé. Même si plus de la moitié des organisations syndicales ont donné leur accord, il n'a pas obtenu 50% des organisations syndicales représentatives en Ile de France. La DIRECCTE va donc statuer sur le protocole. Si aucune organisation syndicale n'attaque l'accord au tribunal, alors les élections auront bien lieu le 8 novembre, sinon, elles seront reportées et il y aura donc carence d'instances.*

**Nous défendons un syndicalisme de terrain**

**Notre but est la défense de nos missions, de nos emplois, de nos garanties collectives  
Défendons nos droits et gagnons-en de nouveaux !**

**Rejoignez-nous !**